



communauté
de l'auxerrois

AUXERRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.4 Plan de zonage Sud

Échelle 1 : 5 000

Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé, approuvé par délibération du 21 juin 2018





Liste des emplacements réservés (au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme)				
Numéro	Nom	Affectation	Bénéficiaire	Superficie
1	Hameau de Laborde	Extension du cimetière	Ville d'Auxerre	4 920 m²
2	Hameau de Vaux	Extension du cimetière	Ville d'Auxerre	2 466 m²
3	Les Clapiers Rue de Schœnville	Élargissement de voie	Ville d'Auxerre	533 m²
4	Avenue Bourbotte	Création de voie	Ville d'Auxerre	3 665 m²
5	Rue des Conches	Extension de collège	Conseil Général de l'Yonne	4 005 m²
6	Hameau de Laborde Cité d'Art	Équipement socio-culturel	Ville d'Auxerre	2 894 m²
7	Rue de l'Île aux Plaisirs	Port de loisirs, équipement dédié aux sports, aux loisirs et au tourisme	Ville d'Auxerre	8 889 m²
8	Rue de l'Île aux Plaisirs	Élargissement de voirie	Ville d'Auxerre	122 m²

- Légende**

Limite communale

Limite de zone

Emplacement réservé (article L.151-41 du Code de l'urbanisme)

Espace lotiel classé (article L.151-3-1 du Code de l'urbanisme)

Espace vert protégé (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)

Espace vert protégé strict (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)

Zone humide (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)

Cône de vue

Élément bâti remarquable (article L.151-19 du Code de l'urbanisme)

Culture remarquable (article L.151-19 du Code de l'urbanisme)

Alignement d'arbres (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)

Haie à préserver ou à créer (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)

Corridor écologique (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)

Corridor écologique alluvial (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)

Projet de contournement Sud d'Auxerre : tracé indicatif (DUP en date du 11.04.2018)

Projet de passerelle piétonne

Ouvrage routier
- Zone concernée par le PPRN**

Les risques d'inondation : zone rouge

Les risques d'inondation : zone bleue

Les risques de glissement de terrain : zone jaune

